



Québec, le 7 novembre 2019

MESSAGE AUX CANDIDATS ET CANDIDATES ÉVALUATIONS PROFESSIONNELLES 2020

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les formulaires et l'information utiles à votre inscription aux évaluations professionnelles 2020. En plus de vous être expédiés par courriel, ces documents sont disponibles pour consultation et téléchargement sous la rubrique « Évaluations professionnelles » de l'onglet « Formation et admission » du site web de l'Ordre.

Évaluations

Pour l'année 2020, je vous rappelle qu'il y a trois (3) évaluations distinctes soit :

- #1 Une évaluation écrite portant sur l'expertise foncière, l'arpentage foncier, le cadastre, la délimitation, le bornage, l'aménagement du territoire et les sciences à la base de la profession, qui doit être réussie à 60 %;
- #2 Une évaluation écrite portant sur la déontologie et les lois et règlements encadrant l'exercice de la profession, particulièrement le *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres*, qui doit être réussie à 60 %;
- #3 Une évaluation écrite et orale portant sur un projet de réalisation d'une des opérations visées à l'article 34 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* et sur les connaissances des lois et règlements, qui doit être réussie à 60 %.

Les évaluations auront lieu les 2, 3 et 4 juin 2020. Plus de détails concernant le lieu et les heures de celles-ci vous seront transmis dans un prochain message.

Formations préparatoires

L'Ordre vous offre deux (2) formations préparatoires aux évaluations professionnelles.

La première vise à vous préparer pour l'évaluation écrite portant sur la déontologie et les lois et règlements encadrant l'exercice de la profession, particulièrement le *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres*. Cette formation est **obligatoire** pour ceux et celles qui s'inscrivent à cette évaluation pour la première fois. Elle est sans frais. Pour une reprise, elle est recommandée, mais facultative.

Il s'agit d'une formation de neuf (9) heures donnée en trois (3) séances distinctes de trois (3) heures chacune. Cette formation doit être visionnée en ligne à partir de l'intranet du site web de l'Ordre à l'onglet « Gestion des formations » et « Formations en ligne ».



2016-04	Déontologie, éthique et pratique professionnelle de l'arpenteur-géomètre : Cadre législatif et normatif de la profession - PARTIE 3 DE 3
2016-03	Déontologie, éthique et pratique professionnelle de l'arpenteur-géomètre : Cadre législatif et normatif de la profession - PARTIE 2 DE 3
2016-02	Déontologie, éthique et pratique professionnelle de l'arpenteur-géomètre : Cadre législatif et normatif de la profession - PARTIE 1 DE 3

Les notes de cours se retrouvent aussi dans intranet sous l'onglet « Gestion des formations » et « Notes de cours ».

2016-04-08	Formation Examen de l'Ordre 2016-Présentation Power Point 19 février 2016
2016-04-08	Formation Examen de l'Ordre 2016 -Organigramme- L'enquête du syndic
2016-04-08	Formation Examen de l'Ordre 2016-Présentation Power Point 11 mars 2016
2016-04-08	Formation Examen de l'Ordre 2016- Organigramme Le CIP
2016-04-08	Formation Examen de l'Ordre 2016 -Doctrine-L'ABC du système disciplinaire
2016-04-08	Formation Examen de l'Ordre 2016-Présentation Power Point 12 février 2016
2016-04-08	Formation Examen de l'Ordre 2016-Organigramme - Les membres

Les exercices préparatoires, ainsi que les cas pratiques abordés lors de la formation, se retrouvent également dans intranet à l'onglet « Documentation », sous-onglet « Recueil des examens antérieurs et des cas pratiques » et finalement « Cas pratiques ».

2015-04-17	# 1 Cas pratique - Formation 2015
2015-04-17	# 2 Cas pratique - Formation 2015
2015-04-17	# 3 Cas pratique - Formation 2015

Il est important de savoir que vous devez être immatriculé pour avoir accès à la section intranet du site web de l'Ordre.

Toute personne qui s'inscrit pour la première fois à cette évaluation professionnelle et qui ne visionnera pas l'une ou l'autre des trois (3) séances de formation obligatoires ne pourra pas participer à l'évaluation écrite #2 pour l'année 2020.

La seconde formation vise à vous préparer à l'évaluation écrite #1. Elle est facultative et sans frais pour une première inscription seulement, des frais s'appliquent pour une reprise. Elle devrait avoir lieu en mai 2020. Plus de détails concernant cette formation vous seront transmis dans un prochain message.

Modalités de transmission de votre inscription

Vous devez transmettre votre inscription au secrétariat de l'Ordre en l'adressant à madame Isabelle Guay, adjointe à l'encadrement de la profession. Vous devez vous assurer que tous vos documents soient reçus au secrétariat **au plus tard le 31 janvier 2020 avant 16 h.** Vous pouvez le faire par courriel à isabelle.guay@oagq.qc.ca, par la poste ou en mains propres. Si vous choisissez par courriel, tous vos documents doivent être signés à la main puis numérisés en format PDF.



Si vous choisissez de les transmettre par courriel, vous recevrez un accusé réception de votre envoi dans un délai de deux (2) jours ouvrables de leur réception. À défaut d'avoir reçu cet accusé réception dans un délai de deux (2) jours, il est de votre responsabilité de communiquer directement avec madame Isabelle Guay (418 656-0730, poste 106) pour vous assurer qu'elle a bien reçu vos documents.

Relativement au paiement des frais, vous avez le choix entre, faire parvenir un chèque **daté du 1^{er} mai 2020**, ou encore le faire via AccèsD, avant cette même date. Le paiement par carte de crédit (Visa ou MasterCard) est aussi possible **au plus tard le 1^{er} mai 2020** en communiquant par téléphone avec madame Sylvie Simard (418 656-0730, poste 101).

Si vous choisissez de payer par chèque, veuillez inscrire comme référence en bas à gauche : votre nom, votre numéro d'immatriculation ainsi que les mots « inscription 2020 ». Votre chèque doit être reçu au secrétariat de l'Ordre **au plus tard le 1^{er} mai 2020**.

À ce moment-ci, il est important pour tous les candidats et candidates qui ont l'intention de se présenter aux évaluations professionnelles 2020 :

- de lire attentivement la présente documentation ;
- de lire attentivement le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec* ;
- de remplir et d'expédier au secrétariat de l'Ordre leurs formulaires d'inscription et les frais applicables dans les délais prescrits ;
- lors d'une première inscription, transmettre deux photographies de vous de type passeport.

Toute demande d'information peut être adressée par courriel à madame Isabelle Guay à isabelle.guay@oagq.qc.ca.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes vœux de succès pour la réussite des évaluations professionnelles 2020.



SIÈGE : PIERRE GIGUÈRE A. G.

Pierre Giguère
Président du comité des examinateurs